



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE



Service du Pilotage
et des Politiques
Transversales

Département des
études et des
statistiques
DES

Dossier suivi par
Salah IDMACHICHE

Téléphone
01 55 07 41 44
Télécopie
01 55 07 52 24

Mél
enquete-
formation.dgafp
@finances.gouv.fr

Adresse
139, rue de Bercy
Paris 12ème

Références
DES/16-026

Reference Dossiel :
DES/2016/04/1650

Paris, le 27 AVR. 2016

Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
des ressources humaines

Objet : Enquête statistique annuelle relative à la formation des agents des ministères en 2015

Réf. : - Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État ;
- Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime des pensions résultant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004.
- Circulaire du 1er octobre 2014 relative aux priorités interministérielles fixées à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État (année 2015)
- Arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État

Vous trouverez ci-joint le questionnaire sur les formations statutaire et professionnelle des agents des ministères portant sur l'année 2015, ainsi que la méthodologie adoptée.

Cette enquête statistique, menée chaque année par la direction générale de l'administration et de la fonction publique, permet de dresser un état des lieux de la formation dans les ministères publié notamment dans le rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

Les changements suivant ont été apportés au questionnaire 2015 :

1 - Dans un souci de simplification et d'allègement de la charge qui pèse sur vos services, certains tableaux dont l'obtention des réponses était particulièrement délicate ont été supprimés ou simplement allégés. En outre, le calcul des traitements des stagiaires sera dorénavant réalisé directement par la DGAFP. Toutefois, afin que vous ne perdiez pas d'information, nous vous restituerons en retour, les barèmes utilisés et

Adresse administrative : 139, rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12

Téléphone : 01 40 04 04 04 - Télécopie : 01 55 07 42 96 - www.fonction-publique.gouv.fr

les résultats définitifs obtenus que nous soumettrons à votre validation avant toute publication ;

2 - La nomenclature des domaines de formation continue pour les formations conduites à partir du 1er janvier 2015 (voir document en pièce jointe) a été adaptée selon la circulaire du 1er octobre 2014 relative aux priorités interministérielles fixées à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État (année 2015);

Je souhaite vous informer que des améliorations méthodologiques seront apportées au calcul de la composante « traitement des stagiaires » qu'il ne vous est plus demandé de réaliser : des barèmes individualisés seront estimés pour chaque catégorie hiérarchique et pour chaque ministère contrairement à la méthode retenue jusqu'à présent où le « Traitement des stagiaires » était basé sur des barèmes moyens appliqués à l'ensemble des ministères.

Les résultats complets obtenus pour votre ministère vous seront restitués à l'issue du processus de collecte de manière à vous aider à diffuser les indicateurs demandés dans le cadre des bilans sociaux. En particulier, les calculs effectués par la DGAFP permettront de produire les coûts de formation et d'alimenter l'indicateur concernant le nombre d'agents n'ayant pas suivi de formation que les ministères ont jusqu'à présent beaucoup de difficulté à produire.

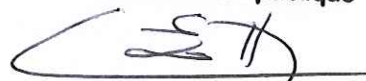
La version électronique du questionnaire accompagnée de la méthodologie adoptée sera envoyée parallèlement à ce courrier au correspondant habituel de l'enquête (cf. annexe) pour l'instruction du dossier.

Vous voudrez bien transmettre les questionnaires dûment remplis **avant le 30 juin 2016**, par messagerie, ainsi que, pour les ministères qui incluent les établissements publics, la liste de ces établissements à l'adresse suivante :

enquete-formation.dgafp@finances.gouv.fr

Je vous remercie de l'attention que vous prêterez à cette demande.

**Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique**



Thierry Le Goff

PJ:

- Les tableaux du questionnaire de l'enquête statistique annuelle relative à la formation des agents de l'État en 2015 ;
- La notice explicative de la méthodologie de l'enquête.